

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Nicolas GALLIANO, Robert VERAND.

Convocation en date du 13/06/2023

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 7

Monsieur le Maire rappelle le compte-rendu du conseil municipal du 19 mai 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

1. SUBVENTION ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS DE LA VALLEE (CRECHE)

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de subvention de la crèche associative de Noyers-sur-Jabron.

Après présentation, il leur propose une subvention diminuée par rapport à celle de 2022, soit un montant de 250 €. En effet, la commune n'a pas d'enfant hébergé au sein de la crèche, mais il est important que les communes participent à cette organisation collective précieuse.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention à l'association Crèche Les P'tits Loups de Noyers sur Jabron d'un montant de 250 €.

2. CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE DEBROUSSAILLEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le devis qu'il a demandé à Mr LEBIHAN, jeune artisan paysagiste récemment installé sur la commune de Bevons.

Après présentation, il leur propose de valider ce devis et de programmer les travaux pour les 26 et 27 Juin 2023.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le devis de l'entreprise de Monsieur LEBIHAN pour un montant de 550.00 € HT pour le débroussaillage de la commune et valide la programmation des travaux pour les 26 et 27 juin 2023.

3. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés. Monsieur le Maire indique que ce rapport rend compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national. Il présente notamment la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Il présente aussi les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) 2022 du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD 2022.

4. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCJLVD SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que sur le territoire de la CCJLVD le Service Public d'Assainissement Non Collectif est géré à l'échelle intercommunale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) est tenue de publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Monsieur le Maire indique que ce rapport a pour objet principal une réelle transparence dans la gestion du service, tant au plan technique que financier. Il permet ainsi d'apprécier la qualité du service et rechercher une meilleure maîtrise des coûts.

Monsieur le Maire précise qu'un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport sur le prix et la qualité du service public (RPOS) 2022 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCJLVD 2022.

5. CHANGEMENT DES AMPOULES DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le devis proposé par l'entreprise URBELEC pour procéder au changement de toutes les ampoules de l'éclairage public de la commune en ampoules basse consommation.

La consommation électrique doit être divisée au moins par 4.

Après présentation, il leur propose de valider ce devis et de commander les travaux pour la prochaine tournée.

Après discussion autour de la couleur de l'éclairage, le conseil a décidé à l'unanimité de reporter cette décision à une date ultérieure.

6. INFORMATION ETUDE BIODECHETS DE LA CCJLVD

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux l'étude biodéchets de la communauté de communes et les détails pratiques du scénario retenu.

Ce point est une information, et ne nécessite pas de vote.

7. INFORMATION CAISSON D'EQUARRISSAGE DE LA CCJLVD

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux des informations portant sur la gestion du caisson d'équarrissage par la communauté de communes.

Ce point est une information, et ne nécessite pas de vote.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Demande de Mesdames Faravel de rénover le revêtement de la voie publique dans le hameau les Patins
- Informations diverses permis de construire

La séance est levée à 21h00

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 11 Août 2023

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

